

LE SOUS-PRÉFET DE CASTRES

Castres, le 13 janvier 2025

Compte-rendu de la commission de suivi de site (CSS) BRENNTAG du jeudi 14 novembre 2024 à la mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe

Participants : Voir liste en annexe

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2023
- Bilan des activités de la société BRENNTAG Midi-Pyrénées depuis la dernière CSS de novembre 2023 (BRENNTAG)
- Bilan des actions réalisées en 2023:2024 par l'inspection des installations classées (DREAL)
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h00, sous la présidence de monsieur Laurent GANDRA-MORENO, sous-préfet de Castres.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2023

Le compte-rendu de la CSS du 14 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan des activités de la société BRENNTAG Midi-Pyrénées

La directrice HSE de la société BRENNTAG présente la société.

Le système de gestion de la sécurité s'appuie sur 7 principes : formation des collaborateurs, maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation, identification et évaluation des risques d'accidents majeurs des installations, gestion des modifications méthodiques, analyse systématique des accidents et incidents sérieux, plan d'opération interne établi et plan de contrôle d'audit.

La valeur sécurité passe par une culture forte, avec des visites de sécurité, des visites comportementales, des causeries et réunions régulières, des vérifications des installations en début et fin de journée, des audits QHSE internes et externes, un plan sécurité et un « Safety Corner » permettant de matérialiser l'animation sécurité du site.

Les actualités du site, retour d'expérience, indicateurs, sont partagés à toute l'équipe opérationnelle. Les causeries sont journalières, animées par le chef d'équipe ou la responsable QHSE.

L'Etude de danger (EDD) a été mise à jour en novembre 2024, comprenant les produits de décomposition dans les fumées en cas d'incendie. Le Plan d'Opération Interne (POI) va être mis à jour en décembre 2024.

Les collaborateurs sont formés et sensibilisés aux risques liés aux activités du site. L'ensemble des formations ont été suivies par le personnel. 9 exercices POI ont été réalisés.

Suite à l'événement du 30 novembre 2023 concernant l'éclatement du conteneur de purge nitrrique, les actions nationales internes BRENNTAG réalisées sont présentées.

L'adjoint au maire de Saint-Sulpice-La-Pointe souhaite savoir si la mairie est bien intégrée dans le dispositif d'alerte et souhaite connaître le numéro programmé.

La directrice HSE de la société BRENNTAG répond par la positive. Le numéro intégré pour la mairie leur sera communiqué. Elle précise que le dispositif d'alerte permet de prévenir la Préfecture, la DREAL et la mairie.

L'inspecteur de la DREAL souhaite savoir si la mairie a reçu le message de télé-alerte lors de l'exercice POI, du 2 octobre 2024.

Le maire de Saint-Sulpice-La-Pointe n'a pas cette information et va prendre des renseignements.

Le représentant de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne demande si la télé-alerte est systématiquement réalisée lors des exercices.

La directrice HSE de la société BRENNTAG répond par la négative et précise que le système est intégré lors des exercices conjoints avec le SDIS.

Le sous-préfet demande si la société a mis en place une action corrective concernant le non-acquittement du message envoyé aux différents numéros de téléphone enregistrés dans la télé-alerte.

La directrice HSE de la société BRENNTAG signale qu'il s'agit d'un axe d'amélioration car la société n'engage pas systématiquement l'analyse des numéros de téléphone restant sans réponse.

Le représentant du SIDPC demande si la société peut déterminer le pourcentage de réponses positives.

La directrice HSE de la société BRENNTAG répond par la positive.

La représentante de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne demande si les commerçants et les riverains ont été contactés par la société BRENNTAG.

La directrice HSE de la société BRENNTAG précise que la société a contacté, sur une centaine de mètres autour du site, les commerçants et les riverains afin d'obtenir leur numéro de téléphone et leur transmettre la plaquette PPI.

Lors de la CSS de 2023, M. l'adjoint au maire de Saint-Sulpice avait demandé à ce que la société BRENNTAG organise une réunion d'information pour les commerçants et riverains. Cette réunion ne s'étant pas tenue, le chef de l'UID de la DREAL souhaite connaître la raison du refus du président de la société BRENNTAG.

La directrice HSE de la société BRENNTAG précise que le site BRENNTAG ouvre ses portes aux membres de la CSS. Le directeur des opérations de la société BRENNTAG ajoute qu'il est difficile pour la société de réaliser cette réunion. Si la mairie souhaite l'organiser, la société BRENNTAG viendra y participer.

La représentante de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne souligne l'importance d'organiser une réunion d'information, afin de garantir la sécurité des salariés, des riverains et des commerçants.

La directrice HSE de la société BRENNTAG indique que divers sujets sont examinés pour garantir la sécurité des travailleurs, des riverains et des commerçants, incluant les mesures de prévention des risques et la mise en place de cellules de crise.

La directrice HSE de la société BRENNTAG reprend la présentation de l'analyse et des mesures correctives faisant suite à l'événement du 30 novembre 2023. Elle précise qu'une inspection spécifique a été effectuée par le BARPI en mai 2024.

Le représentant de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne demande ce qu'est l'organisme BARPI.

La directrice HSE de la société BRENNTAG indique qu'il s'agit d'un organisme d'État.

Le chef de l'UID de la DREAL ajoute que le BARPI est le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels implanté à Lyon, rattaché au ministère de la Transition écologique. Ce service d'État est chargé de recevoir tous les rapports d'accidents industriels en France. Il peut être amené à effectuer des inspections sur des sites industriels, notamment post-accident, afin d'en tirer des conclusions et de mettre en œuvre des actions nationales.

Les inspections DREAL, CARSAT et BARPI ont été réalisées en 2023 et 2024.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que le site est inspecté au moins une fois par an compte tenu de son statut Seveso seuil haut. Des inspections supplémentaires peuvent être réalisées, en fonction des thèmes régionaux et nationaux, à la suite d'un accident ou dans le cadre du récolement à une mise en demeure.

Les investissements et les modifications du site sont présentés par la société.

Le sous-préfet souligne avec satisfaction les efforts réalisés afin d'assurer la sécurité du site, des salariés et des riverains.

3) Bilan des actions réalisées en 2023:2024 par l'inspection des installations classées

M. l'inspecteur de la DREAL présente le bilan des actions de l'inspection des installations classées.

A – Inspection du 28 novembre 2023 : mesures de maîtrise des risques et accidentologie

L'inspection a été réalisée en deux temps, le matin avec pour thème les mesures de maîtrise des risques (MMR) et le suivi des inspections des 20 avril 2023 et 31 octobre 2023 ; l'après-midi sur le thème de l'accidentologie. Au total, trois non-conformités, dont une nécessitant la prise d'un arrêté préfectoral de mise en demeure et trois observations ont été formulées.

La directrice HSE de la société BRENNTAG présente l'appareil permettant de réaliser les premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident. Les mesures réalisées sont immédiates. Une photo du tube colorimétrique est réalisée afin d'en garder une preuve.

Le chef de l'UID de la DREAL ajoute que le SDIS possède des moyens de détection d'analyse. Chaque site Seveso doit néanmoins posséder les moyens nécessaires afin de réaliser les premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident.

La directrice HSE de la société BRENNTAG indique que le site a mis en place une astreinte avec Bureau Veritas, afin de réaliser les prélèvements.

B – Inspection du 21 mai 2024 avec le BARPI

L'inspection fait suite à l'événement survenu le 30 novembre 2023. Deux points de contrôle ont été réalisés. Aucune non-conformité n'a été relevée, deux observations ont été formulées.

C – Inspection du 18 juin 2024 : mélanges incompatibles

L'inspection a été réalisée le 18 juin 2024. Treize points ont été contrôlés n'ayant entraîné aucune non-conformité, néanmoins onze observations ont été formulées.

Suite au contexte réglementaire, la mise en place de deux MMR (mesures de maîtrise des risques) sur certaines cuves de chimie minérale a été demandée dès 2019. Une remise en cause de la première MMR installée en 2019 a été identifiée, suite au rapport d'INERIS en date du 13 décembre 2023. S'agissant d'une évolution des connaissances en matière de MMR, un arrêté préfectoral complémentaire a été acté le 5 novembre 2024, imposant une nouvelle MMR pour le 30 septembre 2025.

La directrice HSE de la société BRENNTAG signale que les industriels contribuent financièrement au projet GRICHim. INERIS est indépendant et réalise leurs propres investigations.

La directrice HSE de la société BRENNTAG explique le fonctionnement du système de barrière « Homme-mort/temporisation ». Cette barrière MMR existe sur un certain nombre de sites et est validée par les inspections de la DREAL. Cependant, certaines DREAL ont jugé que cette barrière ne pouvait pas être considérée comme une MMR. Les autorités ont alors demandé une expertise auprès de l'INERIS. Les conclusions de cette expertise confirment que la barrière « Homme-mort/temporisation » ne peut pas être valorisée en tant que MMR. Cependant, cette barrière sera maintenue sur le site et jouera son rôle de prévention.

La représentante de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne souhaite connaître le coût de la barrière MMR.

La directrice HSE de la société BRENNTAG avertit que la barrière doit être validée par INERIS avant installation. Le coût du projet est estimé à environ cent mille euros. L'ensemble des cuves du site seront équipées. Une étude prospective a été engagée permettant de recenser 7 types de MMR pouvant potentiellement être installées sur le site de Saint-Sulpice. La société BRENNTAG a retenu le système de type Workflow permettant de lever des verrous depuis la réception, le laboratoire et le dépotage. Cette barrière est en place sur le site de Tournan-en-Brie (77) et a été validée par INERIS.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que le délai donné au 30 septembre 2025 reste raisonnable. La barrière déjà installée est maintenue, même si celle-ci n'est plus considérée comme MMR.

D – Inspection du 2 octobre 2024 : exercice POI inopiné

Une inspection a été réalisée le 2 octobre 2024, relative à un exercice POI inopiné. L'inspecteur a réalisé quinze points de contrôles entraînant trois non-conformités et trois observations.

E – Notice de réexamen de l'étude de dangers

L'analyse de la notice de réexamen de l'EDD est présentée. Deux scénarios ont été retirés de l'EDD, suite à la construction de l'écran thermique. Deux nouveaux accidents majeurs sont apparus suite à des modélisations réalisées en 2017 mais ils ne modifient pas les périmètres enveloppes liés à la maîtrise de l'urbanisation, ni au plan particulier d'intervention (PPI). Une proposition de mise à jour du PPI a été adressée à la préfecture. L'étude de dangers autoportante a été transmise à la DREAL. Le prochain réexamen de l'EDD est fixé au 22 septembre 2028. Les deux nouveaux scénarios sont présentés.

Perspectives des actions de l'inspection des installations classées :

- Inspection à programmer en octobre/novembre 2025 afin de vérifier la mise en place de la nouvelle MMR
- Suivi des travaux menés actuellement par l'INERIS :
 - o Recensement des barrières rencontrées par les inspecteurs dans les EDD traitant des scénarios de mélanges incompatibles
 - o Etude GRICHim : étude de la phénoménologie des mélanges incompatibles
- Exercice PPI

Le chef du SIDPC signale que l'exercice PPI est en cours de discussion. La question est de savoir si l'exercice PPI est effectué en fonction du PPI actuel, ou s'il est nécessaire d'attendre la mise à jour du PPI.

4) Questions diverses

M. l'inspecteur de la DREAL rappelle les différentes questions posées préalablement par l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne et précise que des réponses complètes ont été apportées au cours de cette CSS.

Le représentant de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne se dit inquiet quant à l'efficacité du bouton poussoir transmettant la télé-alerte. Les exercices n'ont pas encore permis de vérifier si tous les organismes ont bien reçu le message.

Le directeur des opérations de la société BRENNTAG signale que le numéro de la mairie est celui du cadre d'astreinte, ayant validé la réception.

La représentante de l'association Saint-Sulpice Active et Citoyenne souligne que le site est toujours en défaut de conformité. Le risque demeure toujours présent.

Le chef de l'UID de la DREAL précise que le site fait actuellement l'objet d'une mise en demeure en raison de l'évolution des connaissances sur les MMR. Des inspections seront réalisées en 2025 afin de s'assurer de sa mise en conformité.

L'adjoint au maire de Saint-Sulpice-La-Pointe demande si un exercice POI est prévu le 13 décembre sur le site de BRENNTAG, dans le but de réaliser une communication à la mairie et à la population.

La directrice HSE de la société BRENNTAG répond par la positive, et ajoute qu'un organisme de formation va réaliser un exercice POI coaché. Le scénario n'est pas connu de l'exploitant.

M. le sous-préfet de Castres remercie l'assemblée pour les échanges.

La séance est levée à 18h40.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Castres



Laurent GANDRA-MORENO